

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2025

Référence
035-2025

Adhésion de Monts d'Arrée
Communauté au syndicat mixte
ouvert de construction et de
gestion de l'abattoir de Quiella au
Faou

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Date de la convocation
08/10/2025

Date d'affichage
08/10/2025

A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 16/10/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 14 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAÏ Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, REDON Christiane, MM : COZIEN Amaud, DIRAISON Fablen, PLASSART Adrien, LE GUILLOU Grégory.

Absents excusés : Mmes LABEYRIE Annick qui donne procuration à COZIEN Amaud, CALON Myriam ; LE FOLL Méline qui donne procuration à REDON Christiane, M. DANIEL Christophe, DUBOS Jean-Jacques, LE MOIGNE Nicolas qui donne procuration à LE GUILLOU Grégory

A été nommé(e) secrétaire : BOURNIGAL Virginie

Objet de la délibération : Adhésion de Monts d'Arrée Communauté au syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou

La compétence « Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service associé) » a été transférée à Monts d'Arrée Communauté par arrêté préfectoral du 25 avril 2024.

Le syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou, en cours de création, va porter la construction et la gestion du service public d'abattage du nouvel abattoir public du Faou.

La communauté de communes Monts d'Arrée Communauté a délibéré en conseil communautaire du 26 novembre 2024 pour adhérer à ce syndicat mixte.

Comme le prévoit ses statuts et conformément l'article L.5214-27 du CGCT, Monts d'Arrée Communauté demande aux 12 communes membres du territoire communautaire de se prononcer sur cette adhésion.

L'accord est exprimé par la majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou 1/2 des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés se prononce favorablement à l'adhésion de Monts d'Arrée Communauté au syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16 octobre 2025

La secrétaire de séance,
Virginie BOURNIGAL.

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

